

Conférence dans le cadre de
l'Année européenne des langues 2001

Multilinguisme et nouveaux environnements éducatifs

Freie Universität Berlin
28.06. – 30.06.2001

Atelier 1: Université et politique linguistique en Europe

Document de Référence

(Juin 2001)

Conseil Européen pour les Langues
European Language Council

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Le document de référence
Les enjeux d'une politique linguistique pour les universités européennes.

LES OBJECTIFS
LES MOYENS
LES STRATEGIES

1. OBJECTIFS

Quels types de compétences l'université doit-elle promouvoir dans l'optique de la construction du citoyen plurilingue et pluriculturel ?

- 1.1. Une compétence stratégique
- 1.2. Une compétence interculturelle
- 1.3. Une compétence plurilingue
- 1.4. Le choix des langues
- 1.5. La question de l'anglais
- 1.6. Langues régionales et langues de minorité
- 1.7. Continuité et rupture entre université et autres niveaux institutionnels
- 1.8. Le plurilinguisme comme instrument de médiation cognitive et sociale

2. MOYENS

Comment l'université peut-elle rendre possible et favoriser l'atteinte de ces objectifs?

- 2.1. Le décloisonnement des disciplines
- 2.2. Le décloisonnement des langues
- 2.3. L'éducation plurilingue à l'université
- 2.4. La mobilité physique et virtuelle
- 2.5. Nouveaux domaines d'enseignement et de recherche
- 2.6. Recyclage de domaines disciplinaires
- 2.7. Une formation motivée et continue
- 2.8. Evaluation et auto-évaluation
- 2.9. L'université comme lieu de recherche linguistique

3. STRATEGIES

Quelles sont les stratégies que l'université doit mettre en œuvre pour développer ces moyens et atteindre ces objectifs ?

- 3.1. L'université comme partenaire
- 3.2. L'université comme entité décisionnelle
- 3.3. De nouveaux modes de communication
- 3.4. Apprentissage de l'université
- 3.5. Les ressources financières
- 3.6. Mise en réseaux des universités
- 3.7. Des universités pilotes pour l'implémentation d'une politique linguistique

CONCLUSION

INTRODUCTION

Le document de référence

Le présent document est issu d'un groupe de travail, constitué en janvier 1999 par le comité exécutif du CEL/ELC, afin de préciser les lignes d'une politique linguistique pour les universités européennes, les objectifs décrits dans les statuts du CEL/ELC étant encore très généraux à cet égard.

Il s'adresse en priorité aux responsables institutionnels, aux associations universitaires et aux décideurs politiques.

Il a pour objectif de définir les responsabilités des universités ou établissements d'enseignement supérieur dans la promotion de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et dans la construction du citoyen européen plurilingue et pluriculturel de demain.

Il est à considérer comme un cadre conceptuel pour des recommandations et des actions en matière de formation et de recherche, liées à l'évolution des mondes professionnel, économique, socioculturel et politique, devant permettre aux universités, non seulement de s'adapter, mais aussi de contrôler, d'anticiper, voire d'infléchir cette évolution.

Les enjeux d'une politique linguistique pour les universités européennes.

Les universités se trouvent aujourd'hui confrontées à un défi majeur: celui que représente l'intégration européenne croissante et la nécessité de maintenir la diversité linguistique et culturelle en Europe, en favorisant notamment l'interaction entre ses langues et cultures, tout en s'inscrivant dans le cadre des exigences actuelles de la mondialisation et de la maîtrise de ses effets. Les besoins de communication qui en résultent, pour des motifs aussi bien politiques, économiques, que culturels et sociaux, nécessitent une promotion accrue de la connaissance et de la pratique des langues et visent un plurilinguisme susceptible de d'insérer de manière harmonieuse l'exigence de pluralité linguistique dans le contexte unificateur de la mondialisation.

Dès lors, la construction d'un citoyen européen plurilingue et pluriculturel, ouvert sur le monde, constitue un défi majeur pour l'ensemble des systèmes éducatifs et notamment pour l'université. Celle-ci doit s'interroger sur la spécificité de sa contribution, aussi bien comme entité de formation que comme entité de recherche, c'est-à-dire devant tout à la fois répondre aux nouvelles exigences linguistiques et culturelles par ses structures de formation et anticiper sur les besoins futurs au travers de ses structures de recherche.

Cet appel s'adresse à toutes les disciplines traditionnellement dévolues aux langues, tant comme objet d'apprentissage que comme moyen de médiation - formation des étudiants en langues, formation des étudiants en linguistique, formation des enseignants, formation des formateurs, langues de service, formation des traducteurs et des interprètes, préparation à la mobilité et à l'apprentissage autonome, mais aussi à toutes les disciplines qu'il s'agira de rallier à la "cause des langues", et en particulier dans l'optique d'une formation intégrée des langues et des disciplines.

Les langues doivent devenir l'affaire de tous.

Or, l'évolution de l'université, quant à ses choix éducatifs et scientifiques en matière linguistique, implique que celle-ci se dote d'une politique linguistique susceptible d'orienter ses choix, une politique linguistique dont le présent document a pour objectif de préciser les enjeux et les conditions de réalisation.

Il s'agit plus précisément de définir:

- LES OBJECTIFS, en termes de compétences que l'université doit promouvoir dans l'optique de la construction d'un citoyen plurilingue et pluriculturel,
- LES MOYENS que l'université doit développer pour atteindre ces objectifs,
- LES STRATEGIES qu'elle doit mettre en oeuvre pour développer ces moyens et atteindre ces objectifs.

1. OBJECTIFS

Quels types de compétences l'université doit-elle promouvoir dans l'optique de la construction du citoyen plurilingue et pluriculturel?

Si l'on suppose que l'étudiant entrant à l'université est doté aussi bien d'un savoir linguistique que d'un certain savoir faire communicatif en langues étrangères, c'est à l'université de le conduire au-delà de ces compétences pour le rendre capable de communiquer avec des interlocuteurs de différents cadres culturels et linguistiques, afin qu'il puisse exercer au niveau européen et international des responsabilités sociales, économiques, politiques et scientifiques. Elle a en particulier la tâche de dispenser ce que nous appellerons les niveaux supérieurs de la compétence communicative, et notamment ceux qui concernent la capacité à gérer les grandes unités discursives (orales ou écrites, en production ou en compréhension), permettant notamment de répondre à:

- des exigences académiques (compréhension de textes complexes, prise de notes, construction de discours scientifiques, cohérents et explicites, organisation argumentative, conventions communicatives pour les séminaires, règles de politesse, adaptation à l'interlocuteur, etc.)

- des exigences professionnelles: conventions discursives spécifiques à un domaine de spécialité (rapports, types de discours), conventions sociales dans un contexte spécifique (présentations, styles d'interactions).

Or, accorder les exigences linguistiques aux nouvelles responsabilités politiques, professionnelles, socioculturelles et économiques du nouveau citoyen européen, dans un contexte en constante évolution et mutation, implique d'aller bien au-delà des exigences académiques et professionnelles traditionnelles. Elles doivent s'y accorder aussi bien en termes de créativité qu'en termes de transversalité, c'est-à-dire en termes de capacité à apprendre à communiquer tout en communiquant dans d'autres langues et avec d'autres cultures.

On parlera plus spécifiquement de compétence stratégique, de compétence interculturelle et de compétence plurilingue.

1.1. Une compétence stratégique

La notion de "compétence stratégique" comprend aussi bien des stratégies pour communiquer que des stratégies pour apprendre à communiquer.

Les stratégies de communication relèvent d'un ensemble de techniques servant à se débrouiller face à des problèmes communicatifs. Il s'agit plus généralement de la capacité à combler les lacunes des autres compétences pour garantir un accès à l'interaction et atteindre ses objectifs communicatifs.

Les stratégies d'apprentissage correspondent à des tentatives de maîtriser de nouveaux savoirs linguistiques et communicatifs et relèvent plus généralement de techniques utilisées ou d'actions délibérées pour faciliter l'apprentissage.

Ces deux types de stratégies mettent en évidence des caractéristiques spécifiques de l'apprentissage, liées notamment à la problématique, à l'intentionnalité et à la conscience.

Elles relèvent plus généralement de savoirs que l'on qualifiera de typiquement universitaires, c'est-à-dire fondés à la fois sur des principes métacognitifs (réflexivité, représentation, conscience, explicitation, conceptualisation, critique, relativité, décentrement, ouverture, anticipation, résolution de problème, autonomie, contrôle, régulation, planification, anticipation, créativité, prise de risque, décision) et sur des principes interactionnels (négociation, échange, confrontation de points de vue, adaptation, gestion de l'altérité, coopération).

1.2. Une compétence interculturelle

La gestion de l'altérité, résultant de la diversité culturelle, est notamment à saisir dans le cadre de ce que l'on convient d'appeler aujourd'hui la compétence interculturelle, au sens où apprendre une langue, c'est aussi en saisir les modes d'usage, les pratiques propres à l'autre communauté linguistique, indispensables à la régulation des relations interpersonnelles. La compétence interculturelle concerne la gestion de la communication entre deux individus provenant de cultures différentes et notamment la résolution des conflits et des malentendus issus de ces différences. Et ce, non seulement dans le but de s'approprier les valeurs d'autrui, mais également de mieux prendre conscience de ses propres valeurs.

Et pour y parvenir, l'université doit se poser explicitement comme espace multiculturel et comme espace d'échanges.

1.3. Une compétence plurilingue

La compétence plurilingue ne signifie pas l'addition de plusieurs compétences monolingues, qui signifieraient dans chacune d'entre elles la maîtrise parfaite de l'ensemble des niveaux de compétence. La compétence plurilingue s'accorde de fait avec l'idée de compétence partielle - aussi bien en termes de niveau atteint dans chacune des compétences qu'en termes de types de compétences concernés. Le caractère partiel de la compétence plurilingue est ainsi à comprendre de façon qualitative et quantitative. Communiquer peut être entendu comme le type d'usage pour lequel est sollicité tel ou tel type ou tel ou tel niveau de compétence; la compétence plurilingue devant pouvoir répondre à des buts opérationnels et fonctionnels. Cette conception partielle de la compétence plurilingue s'accorde avec les possibilités offertes par la compétence stratégique, garantissant à un système partiel de devenir tout à la fois un instrument possible pour communiquer et un moyen pour accéder à de nouvelles compétences. Ainsi, le caractère partiel de la compétence plurilingue est-il à concevoir, non comme un but, mais avant tout comme un moyen pour apprendre.

Pour instaurer une conception fonctionnelle et opérationnelle de l'enseignement/apprentissage des langues, permettant de saisir de façon cohérente et transparente l'articulation entre compétences requises et objectifs à atteindre, on se fondera notamment sur le concept d'"échelles de compétences" développé par le Conseil de l'Europe (1996). Or, le caractère plus ou moins partiel de la compétence plurilingue est lui-même directement lié à la question du choix des langues et des objectifs visés.

1.4. Le choix des langues

Le choix des langues visé par les mesures mentionnées s'inspirera du « Livre Blanc » de la Commission Européenne (1995) sur l'enseignement et l'apprentissage, se résumant à la formule 1 + 2: "Il devient nécessaire pour chacun... de pouvoir acquérir et utiliser sa capacité à communiquer dans au moins deux langues de la communauté en plus de sa langue maternelle". Les objectifs de ces deux langues seront définis respectivement en termes fonctionnels et en termes identitaires - fonctionnels pour les grandes langues véhiculaires et identitaires pour les langues de proximité - tout en posant la question du statut des langues (langues véhiculaires, langues nationales, langues régionales et langues de minorité).

En dépit de la position exceptionnelle de l'anglais, l'Union européenne est guidée par le principe d'égalité des langues nationales. Par ailleurs, avec l'expansion croissante de l'Union, le nombre des langues officielles, qui se monte aujourd'hui à 11, est amené à augmenter encore dans un avenir proche. Rappelons que le Traité d'Amsterdam (1997), comme celui auquel il a succédé, le traité de Maastricht (1992), déclarent que tout citoyen de l'Union a le droit d'écrire à n'importe quelle institution européenne dans l'une des langues officielles et à recevoir une réponse dans la même langue. De plus, les Représentants des Etats Membres, c'est-à-dire les Ministres, ainsi que les Membres du Parlement Européen, ont le droit de parler dans l'une ou l'autre des 11 langues officielles. Enfin, la législation européenne doit être disponible dans toutes les langues de l'Union.

De plus, nous pouvons supposer que l'accroissement de la mobilité à l'intérieur de l'Union va augmenter encore le besoin en interprétation, dans la mesure où les citoyens de l'Union vont se déplacer dans les autres Etats Membres sans avoir, du moins au départ, la maîtrise de leurs langues respectives. Pour toutes ces raisons, l'université doit répondre au double objectif de former, d'une part, des traducteurs et interprètes hautement qualifiés et de préparer, d'autre part, les étudiants à vivre et à travailler dans une Europe multilingue et multiculturelle, en les encourageant à acquérir une compétence plurilingue et interculturelle

1.5. La question de l'anglais

Il s'agit par ailleurs pour l'université de dépasser la l'échelle européenne et le fait que la grande majorité des étudiants choisissent l'anglais. Pour empêcher le danger d'uniformisation, un travail de prise de conscience sur l'importance de conserver la pluralité de notre patrimoine culturel, et par conséquent langagier, s'avère nécessaire. Que ce soit en vue d'un échange, d'un avenir professionnel ou dans l'intention plus générale d'élargir son esprit, il est essentiel de parfaire ses connaissances langagières, tant en termes quantitatifs de langues concernées, qu'en termes qualitatifs de niveaux de compétence à atteindre dans chacune d'elles.

Car l'anglais s'avère loin de résoudre tous les problèmes et en particulier à court terme, si l'on considère qu'aujourd'hui, moins de la moitié des Européens peuvent tenir une conversation en anglais, alors que 89% des étudiants l'ont appris. L'anglais généralisé est donc loin d'être la pratique multilingue qu'elle prétend être. De plus, s'il fonctionne pour la communication immédiate, il ne peut être la langue pour vivre dans un pays ayant une autre langue. Vivre dans une communauté implique d'en pratiquer la langue. L'anglais comme " lingua franca " entretient la confusion entre une langue nécessaire à un certain niveau politique (et notamment celui des institutions européennes), économique et scientifique et une langue nécessaire pour les interactions entre les citoyens eux-mêmes.

Par ailleurs, une réflexion s'impose quant au choix de la langue dans laquelle nous voulons parler au reste du monde. D'autres langues, comme l'espagnol, le chinois ou le japonais, tendent à devenir de grandes langues véhiculaires, alors que l'anglais perdrait actuellement du terrain face à d'autres langues, sur Internet. Il serait préjudiciable pour l'université de ne pas anticiper sur les développements futurs et contraire à sa vocation de ne pas chercher à les infléchir. Ainsi, pourrait-elle faire plus qu'augmenter quantitativement et qualitativement son offre en langues, en devenant autoritaire en matière de choix linguistiques et en exigeant, par exemple, un certain pourcentage de ses cursus dévolus au plurilinguisme. Un plurilinguisme issu d'une analyse approfondie des différents contextes - régional, national et international - dans lesquels chaque université se trouve inscrite.

Il paraît toutefois illusoire d'imaginer que chaque étudiant ait une panoplie de langues et il est préférable d'avoir au sein des universités européennes une pluralité de personnes parlant plusieurs langues. Et la nécessité d'un choix plus diversifié de langues et la possibilité de les construire sur la base de compétences partielles, loin de se substituer au travail des interprètes et des traducteurs, renforce au contraire la nécessité d'y recourir, et en termes de complémentarité par rapport aux compétences visées.

1.6. Langues régionales et langues de minorité

Si l'on considère la diversité linguistique et culturelle comme un élément essentiel de l'héritage européen et si l'on reconnaît les droits linguistiques individuels et collectifs des immigrants non européens vivant dans les Etats membres de l'Union européenne ou autres Etats comme un enrichissement pour la diversité culturelle et linguistique (en référence à la Charte pour les minorités et les langues régionales édictée en 1998 par le Conseil de l'Europe), il est essentiel que l'université prenne ses responsabilités face à ce double défi de la construction européenne. Un défi susceptible d'être relevé si l'on en juge que le patrimoine à défendre n'est pas si grand, les 225 langues de l'Europe ne représentant que le 3% des 6000 langues parlées dans le monde.

Or l'université, en matière de langues régionales et de langues de minorité, peut être interpellée dans ses trois sphères de responsabilités, à savoir, les études linguistiques académiques, la formation des enseignants de langues, traducteurs et interprètes et la formation en langues des étudiants d'autres disciplines.

- Pour les langues régionales, l'université peut donner l'occasion aux études linguistiques académiques de contribuer à la connaissance, à la préservation et à la promotion d'une langue spécifique; elle peut inciter la formation des enseignants à s'orienter vers l'éducation plurilingue et à offrir des cours de traduction et d'interprétation dans la langue en question, ou elle peut encore créer des enseignements de cette langue.

- Pour les langues de minorité, l'université peut encourager la réflexion académique sur la langue et la culture d'origine d'une communauté ou des études sociolinguistiques sur la position de cette langue dans le contexte régional, national et international, pour viser une meilleure compréhension de cette communauté; elle peut encourager la formation des enseignants à tenir compte de cette langue dans l'éducation plurilingue et former des traducteurs et interprètes dans cette langue et enfin, elle peut offrir des enseignements de cette langue, notamment pour les professionnels (médecins, juristes, etc.) devant être en contact avec cette communauté

1.7. Continuité et rupture entre université et autres niveaux institutionnels

Or, pour tous les défis qu'elle est appelée à relever, l'université est néanmoins tributaire des politiques linguistiques mises en oeuvre au niveau national, en application des principes évoqués; elle se doit de développer et d'élargir les savoirs déjà mis en place, dans un souci de continuité avec les niveaux scolaires antérieurs. Cependant, il est important de souligner sa plus grande marge d'action, dans la mesure où ses choix quant aux langues, aux objectifs visés et aux compétences requises, sont tributaires également de contingences spécifiques, et notamment celles de son inscription dans le monde scientifique et de sa nécessaire dimension métacognitive.

L'université doit être capable non seulement de s'adapter aux continus changements économiques, politiques et économiques, mais encore de les réfléchir, de les théoriser et de les anticiper. En cela, elle devrait être à même aussi bien de se servir de ces modèles sous la pression du monde extérieur que de les dépasser, dans la mesure où ces modèles constituent non seulement des instruments, mais aussi des objets de connaissance à construire et à parfaire.

1.8. Le plurilinguisme comme instrument de médiation cognitive et sociale

Le plurilinguisme ne constitue pas seulement un objet de savoir à construire, mais également un moyen pour construire d'autres savoirs. Si l'on admet que la langue intervient aussi bien dans l'organisation, dans la conceptualisation que dans le contrôle des savoirs, on comprendra par conséquent l'importance des enjeux du plurilinguisme pour l'université. La pluralité des systèmes linguistiques en présence va servir en quelque sorte de catalyseur à l'intrication des domaines linguistique et cognitif.

On s'interrogera notamment sur l'incidence du plurilinguisme dans la construction des connaissances, dans les pratiques mises en oeuvre par les acteurs universitaires ainsi que dans le développement de la science elle-même et des objets qu'elle produit.

Or, qu'il s'agisse de la construction des savoirs, de leur organisation, de leur mise en oeuvre, de leur création ou encore de leur divulgation, ce sont toujours à des processus interactifs que l'on a affaire. C'est dans l'interaction sociale et verbale que les nouveaux savoirs - linguistiques ou disciplinaires s'apprennent, se développent, se négocient, se structurent, s'organisent, sont contrôlés, gérés, régulés, s'inventent, s'élaborent, se transmettent, et s'enseignent. Et c'est dans cette optique, que la dimension plurilingue concerne par essence les processus de co-construction des savoirs.

2. MOYENS

Comment l'université peut-elle rendre possible et favoriser l'atteinte de ces objectifs?

Répondre à de tels objectifs implique pour l'université une remise en question fondamentale de ses structures et en particulier des frontières disciplinaires sur lesquelles elle est actuellement fondée. Au désenclavement des nations et des cultures doit répondre le désenclavement des savoirs et des disciplines qui les construisent, l'interdisciplinarité faisant appel en quelque sorte à un "cognitive and interactive framework", fondé sur la transversalité des langues.

2.1. Le décloisonnement des disciplines

Or, l'interdisciplinarité n'est pas seulement à comprendre au sein des catégories classiques, mais doit également transcender ces catégories pour créer de nouveaux types de relations, de nouveaux regroupements, voire de nouveaux champs disciplinaires. Elle devrait conduire à une remise en question du schéma simplificateur qui scinde dangereusement les savoirs culturels et littéraires (humanistes abstraits) des savoirs scientifiques et technologiques (concrets), aussi bien au niveau de la formation qu'à celui de la recherche. Il faut que les langues deviennent l'affaire de tous et non seulement celle des spécialistes (linguistes, enseignants de langues, interprètes ou traducteurs).

2.2. Le décloisonnement des langues

Ce décloisonnement doit avoir une incidence sur les langues comme champ disciplinaire :

- Décloisonnement interne ou "inter-langues" tout d'abord, en favorisant les études comparatives, permettant de dégager les divergences et convergences à tous les niveaux d'analyse linguistique et d'établir ainsi les critères sur lesquels se fonde l'idée de "familles de langues" (langues romanes, langues germaniques, langues slaves, etc.), non seulement à des fins descriptives, mais aussi à des fins didactiques. La mise en évidence de passerelles entre les langues devant constituer des éléments facilitateurs pour l'accès à ces langues.

- Décloisonnement externe ensuite, dans la mesure où l'un des problèmes majeurs entravant l'interdisciplinarité et le plurilinguisme est la polarisation des études de langues, confinées à des structures qui les orientent avant tout sur elles-mêmes, sur leurs propres modes de construction et de transmission. L'enseignement des langues devrait devenir interdisciplinaire, en favorisant notamment des diplômes ou licences interfacultaires, permettant de combiner les langues avec d'autres champs disciplinaires à l'exemple des "Area Studies", où les études de langues sont en contact direct avec les champs connexes comme la sociologie, l'anthropologie et la psychologie. Ces cours examinent en particulier la façon dont le langage médiatise et instrumentalise l'exercice du pouvoir dans la société, instrumentalisation des langues qui devrait dépasser le seul champ des sciences humaines, pour faire un pas de plus vers les sciences de la nature.

Il s'agit de penser globalement les langues à l'université, en les considérant certes comme objets et comme instruments, mais également comme ressources à recenser, à valoriser et à développer, si l'on veut résoudre le paradoxe d'une demande linguistique toujours plus importante face au manque croissant de spécialistes.

Or cela exige de nouvelles formes de collaboration entre conceptions académiques et conceptions fonctionnelles (ou de service) des langues à l'université.

2.3. L'éducation plurilingue à l'université

Une possibilité de mieux articuler langues et autres disciplines réside dans l'éducation plurilingue (ou éducation bilingue ou immersion) appliquée au contexte universitaire.

Cet enseignement consiste à assurer la formation disciplinaire dans plus d'une langue, à des rythmes et des intensités variables, tout en permettant d'offrir un complément de formation linguistique. Il s'agit de dispenser un enseignement en langues à côté d'un enseignement de langue. La recherche récente a pu montrer la supériorité évidente de l'éducation plurilingue en termes d'apprentissage des langues étrangères, pour autant que l'on accepte de se placer dans une conception partielle de la maîtrise d'une langue.

Pour les autres disciplines – qu'il s'agisse de sciences humaines ou de sciences de la nature – les études conduites jusqu'ici ont déjà pu montrer un certain nombre de bénéfices non négligeables d'un enseignement dispensé dans plus d'une langue ou dans une autre langue que la langue maternelle, en termes d'effets cognitifs spécifiques. L'"écran plurilingue" agirait aussi bien sur la construction que sur l'organisation et sur le rythme d'apprentissage des nouveaux savoirs.

Un des moyens d'imaginer l'éducation plurilingue au niveau universitaire serait notamment d'encourager les étudiants à suivre des cours et à lire des publications dans plusieurs langues, d'inviter des experts extérieurs à donner des cours et des conférences, de mieux exploiter la diversité linguistique et culturelle que représente la présence d'étudiants étrangers dans les cours. En bref, l'éducation plurilingue serait une façon "naturelle" de contextualiser l'enseignement des langues, tant d'un point de vue cognitif que socioculturel.

Il est toutefois important de souligner que l'internationalisation des universités ou leur volonté de s'internationaliser les poussent à dispenser de plus en plus de cours en anglais, risquant par là de réduire l'idée même de formation plurilingue à la seule intégration de l'anglais, alors que l'objectif est au contraire de promouvoir un plurilinguisme effectif, articulant une plus grande diversité de langues.

Ajoutons encore que l'éducation plurilingue ne concerne pas l'université uniquement en termes de méthode d'enseignement/apprentissage de ses propres étudiants, elle doit également devenir, en plus de ses tâches classiques de formation des maîtres de langues, le lieu de formation pour enseigner selon ces principes à tous les niveaux institutionnels et dès lors développer des méthodologies conformes à ces nouvelles exigences. C'est dans ce sens que doit se généraliser la création de "masters" pour l'éducation plurilingue.

Or, développer des méthodologies plurilingues présuppose le recours à des cadres de référence tangibles, qu'il incombe également à l'université de développer, au travers de projets de recherche et de la mise en réseaux des expériences en cours, tout en se dotant des instruments nécessaires pour en évaluer et garantir la qualité.

2.4. La mobilité physique et virtuelle

Si l'éducation plurilingue doit devenir la pièce maîtresse de la formation en langue de l'université, elle doit s'inscrire en complémentarité avec d'autres types de formation, recourant aux nouvelles technologies et en particulier avec la pédagogie de l'échange fondée sur la mobilité des étudiants – mobilité physique ou virtuelle.

Suivre des cours dans une université étrangère offre précisément l'accès à un domaine de connaissance au travers d'une autre langue, qui aura pour effet non seulement d'avancer dans chacun des domaines – linguistique et non linguistique concernés, mais encore celui de développer des outils métacognitifs par la mise en perspective réciproque de ces deux domaines. C'est dans ce sens que l'université devient un lieu de ressources linguistiques tout en assumant ses tâches cognitives et socioculturelles.

Quant à la mobilité virtuelle au moyen des nouvelles technologies et notamment d'Internet, elle devrait être exploitée dans toutes ses possibilités, que ce soit dans des buts interactifs, en invitant les étudiants à participer à des débats scientifiques sur le Web ("chats"), ou dans des buts d'apprentissage, en les informant des différents types de programmes disponibles; et ce, tout en leur donnant les instruments critiques susceptibles de ne pas consommer n'importe quoi pour ne pas se laisser piéger par la fascination du moyen aux dépens du fond, ou encore des buts d'évaluation ou d'auto-évaluation de ses compétences (cf. DIALANG, notamment).

Au vu de son incidence dans la construction et dans la transmission des savoirs, la question des langues devrait devenir de toute urgence un thème prioritaire pour l'université virtuelle, qui pour l'instant met essentiellement l'accent sur les domaines des sciences de la nature, entretenant et renforçant même le cloisonnement disciplinaire et comportant le risque évident que le recours largement majoritaire à l'anglais aille à l'encontre même du principe de diversité linguistique préconisé.

2.5. Nouveaux domaines d'enseignement et de recherche

Si comme institution éducative, la responsabilité première de l'université est de former à la connaissance, ses devoirs s'étendent bien au-delà de la sphère cognitive, elle est aussi un lieu et un instrument de socialisation, devant communiquer les valeurs sur lesquelles reposent les droits et devoirs du citoyen de demain. Dès lors, outre les nouveaux champs disciplinaires issus du remodelage ou du déplacement des frontières entre les disciplines existantes, exigeant notamment un niveau approprié de compétences fonctionnelles (communication technologique, principes de base du management humain, etc), il est aussi à imaginer de nouveaux domaines d'enseignement et de recherche, qui seraient directement liés à l'exigence de la construction du citoyen européen plurilingue. On pensera en particulier à des cours de sensibilisation à l'interculturel, abordant les questions de validité des échelles de valeurs, des croyances et attitudes sur lesquelles se fonde l'existence des communautés voisines ou plus généralement à des cours de politique linguistique visant à analyser le rôle fondamental des langues dans la construction des connaissances et du tissu socioculturel.

Si les enseignements de langues, de littérature et de linguistique sont des lieux privilégiés pour aborder ces questions, il est important aujourd'hui que ces questions dépassent le seul cadre linguistique et deviennent un domaine de savoir incontournable des autres curricula universitaires.

2.6. Recyclage de domaines disciplinaires

Outre le décroisonnement des disciplines, l'introduction de nouveaux domaines d'enseignement, on peut également envisager le "recyclage" de certains domaines ou sous-domaines disciplinaires, qui auraient en quelque sorte un rôle "méta" par rapport à ces processus de transformation de l'université. Ils auraient en particulier pour mission de prendre pour objet d'étude le décroisonnement et l'émergence de nouveaux champs scientifiques, en tant que formation régulière de leurs propres étudiants, d'une part, et en tant que formation de service pour les disciplines connexes, d'autre part. Par exemple, en confiant à la sociologie la tâche de penser et de transmettre l'idée d'interculturel et de sa mise en oeuvre. En confiant à la psychologie l'objectif d'orienter certains de ses cursus dans le sens d'un "cognitive and interactive framework" et en confiant à la linguistique la tâche de penser la langue et le discours, non seulement pour eux-mêmes, mais encore et surtout dans leurs relations à la connaissance et à la culture.

2.7. Une formation motivée et continue

Que ce soit en termes de décroisonnements disciplinaires ou d'émergence de nouveaux champs disciplinaires, il s'agira de chercher des stratégies, visant à encourager les étudiants à suivre ces filières, en vendant les langues à la fois comme "key skills" et comme "graduate skills", c'est-à-dire comme atouts professionnels, socioculturels, cognitifs et économiques et comme efforts étant valorisés et reconnus, en termes notamment de mention dans les diplômes.

Mais on pourra faire un pas de plus, en intégrant les langues dans les cursus universitaires, comme prérequis exigé au début des études universitaires, voire comme exigences inscrites dans les cursus eux-mêmes. Il faut que progressivement la transversalité des langues dans les cursus universitaires - à tous les niveaux de la culture, des savoirs et des langues - deviennent une évidence et une réelle valeur ajoutée. Transversalité et pluralité linguistique qui devraient également conduire l'université à interroger ses principes mêmes de fonctionnement, notamment concernant l'usage linguistique dans les situations formelles, comme celles des examens ou des soutenances de doctorat. Pourquoi ne pas admettre, par exemple, qu'un

étudiant étranger s'y exprime dans une autre langue que celle de l'université hôte ou qu'il le fasse dans plus d'une langue?

Or, il s'avère essentiel, au vu des rapides changements des contextes scientifique, économique, socioculturel et politique, que ces apprentissages "transversaux" soient inscrits dans un processus continu tout au long de la vie, l'université devant avant tout fournir les principes de base susceptibles d'être applicables à une formation ultérieure autonome et indépendante. Une façon pour l'université de fonder en termes cognitifs, socioculturels et linguistiques, le principe d'autonomie plus général d'"apprendre à apprendre".

2.8. Evaluation et auto-évaluation

La définition de nouveaux types de savoirs et de nouveaux instruments pour y accéder implique la mise en place de nouvelles formes d'évaluation et d'auto-évaluation pour le niveau supérieur, fondées sur de nouveaux critères et sur de nouvelles normes. Tels sont notamment les objectifs du nouveau Portfolio européen, en voie d'adaptation pour l'enseignement supérieur, susceptible d'intégrer le "capital linguistique" des apprenants, aussi bien en termes de langues concernées, de niveau de compétence atteints, que des habiletés communicatives recensées, tant en contextes institutionnels que non institutionnels. Il s'agit essentiellement d'une évaluation formative, conçue comme moyen d'améliorer les compétences et performances linguistiques, communicatives et interculturelles.

C'est sur le même principe d'autonomie d'apprentissage et d'auto-évaluation que se fondent notamment les tests diagnostiques DIALANG, permettant, sous forme informatique, de déterminer le niveau de compétence atteint ainsi que les lacunes, pour améliorer la maîtrise d'une langue étrangère.

Le Portfolio universitaire et DIALANG, scientifiquement conçus et validés, devraient ainsi constituer des outils particulièrement opératoires pour un enseignement fondé sur une conception "transversale" et "longitudinale" des compétences.

2.9. L'université comme lieu de recherche linguistique

Si l'université doit à la fois se donner de nouveaux objectifs et de nouveaux moyens pour les atteindre, en matière de formation linguistique des étudiants, des formateurs, des formateurs de formateurs, ainsi que des médiateurs tels que les interprètes et les traducteurs, elle doit en plus se doter des instruments nécessaires pour informer, contrôler, tester et affiner ces nouveaux objectifs et moyens au travers de la recherche fondamentale et appliquée. Elle se doit d'imaginer à la fois de nouveaux objets de recherche et de nouvelles formes de recherche, dans l'optique notamment des actuels TNP ou programmes européens, la question des enjeux linguistiques, cognitifs, socioculturels, économiques et politiques du plurilinguisme devenant prioritaire pour une université ouverte sur une Europe de l'ouverture.

Cela implique une définition large et ouverte de la recherche, en prise directe sur le "monde", voire une définition fonctionnelle et opérationnelle du champ scientifique lui-même, tout en lui garantissant un label de qualité; une réflexion susceptible d'informer des actions tant au niveau de la didactique qu'au niveau de la politique linguistique. Parmi ces actions, il incombe notamment à la linguistique de proposer une réflexion, voire des cours, sur la politique linguistique dans le nouveau contexte européen, adressé aussi bien aux étudiants de linguistique, aux étudiants d'autres disciplines (en vertu du principe de transversalité cité), qu'aux responsables universitaires eux-mêmes.

C'est ici un appel plus général au champ scientifique de créer, par ses propres réflexions, les conditions mêmes de transformation du cadre dans lequel il évolue. Pour que le changement de l'université ne soit pas une simple adaptation au monde (socioculturel, politique ou économique), mais encore et surtout le lieu d'émergence même de son propre changement, qui soit susceptible, en retour de faire changer le monde.

3. STRATEGIES

Quelles sont les stratégies que l'université doit mettre en œuvre pour développer ces moyens et atteindre ces objectifs ?

Il s'agit de répondre à la question à la fois en cherchant des voies inexplorées, en tentant de porter un autre regard sur les voies déjà explorées ou encore en imaginant de nouvelles relations entre les voies déjà explorées. L'ambition étant que cet espace de liberté et de créativité qu'est l'université se constitue sa propre cohérence pour définir plus précisément sa zone d'influence face aux mondes politique, économique et professionnel.

3.1. L'université comme partenaire

Pour exercer une réelle influence, l'université doit d'abord devenir un partenaire, un interlocuteur, au sens plein du terme, c'est-à-dire, susceptible d'une part d'entendre les questions qui lui sont adressées pour pouvoir y répondre, et d'autre part, d'agir sur ces questions elles-mêmes en prenant position par rapport à elles et en les reformulant.

Pour l'université, devenir un interlocuteur, c'est participer à la définition des questions qu'on lui adresse et ainsi contribuer activement au processus de co-construction du citoyen européen plurilingue.

3.2. L'université comme entité décisionnelle

Pour devenir ce "partenaire conseil", l'université doit d'abord se reconnaître comme entité, comme institution consciente du rôle qu'elle a à jouer, consciente de ses responsabilités. Une condition essentielle pour devenir un espace de créativité reconnu par les autorités politiques européennes, susceptible d'apprendre à ceux dont elle est responsable à devenir ce citoyen du 21^e siècle, capable d'accepter, d'assumer et de vivre la diversité culturelle et linguistique de l'Europe.

3.3. De nouveaux modes de communication

Or aujourd'hui, les recommandations linguistiques des institutions européennes, et notamment celles du Conseil de l'Europe, du Parlement Européen ou du Conseil des Ministres, n'atteignent qu'indirectement leur cible, touchent des personnes disparates plutôt que l'institution universitaire en tant que telle. D'autre part, ces recommandations ont un impact relativement médiocre, dans la mesure où celles-ci n'ont guère d'effet contraignant. Une communication établie en termes de simples recommandations reste à sens unique et les personnes ou institutions visées par ces recommandations se sentent peu concernées et sont peu conscientes de leur rôle.

Pour que l'université puisse devenir un partenaire des mondes politique et économique, il est nécessaire au préalable de redéfinir les modes de communication à instaurer entre ces deux mondes, c'est-à-dire de l'envisager comme un processus de négociation et de collaboration.

3.4. Apprentissage de l'université

Toutefois, l'université doit apprendre à devenir cet espace de créativité reconnu par les autorités politiques européennes, comme elle doit apprendre à devenir ce lieu de ressources linguistiques tout en assumant ses tâches cognitives et socioculturelles. Or, apprendre présuppose une motivation, une raison d'apprendre, et cette raison ne va pas de soi pour l'université peu consciente du rôle qu'elle a à jouer. Il s'agit par conséquent de la rendre consciente de ses responsabilités tout en définissant les conditions nécessaires pour les assumer.

Il convient qu'elle reconnaisse la transversalité des langues, comme atouts éducatif, scientifique, cognitif, socioculturel, économique, professionnel et politique et qu'elle se reconnaisse elle-même comme ressource linguistique, c'est-à-dire comme lieu même de cette transversalité et de sa mise en oeuvre. Dans cette optique, il convient de recenser les moyens existants pour les valoriser et les rentabiliser, c'est-à-dire d'exploiter au mieux les compétences à disposition; de nombreuses compétences étant actuellement laissées en jachère faute d'une utilisation judicieuse.

D'où l'importance de chercher des stratégies pour amener les responsables universitaires à avoir un intérêt à cela. L'intérêt doit être suscité en expliquant aux autorités universitaires la philosophie dans laquelle doivent se développer ses propres processus de transformation, visant à assumer pleinement la diversité linguistique et culturelle. Une philosophie montrant l'importance de faire sortir la politique linguistique de la seule idéologie et la nécessité de se donner un appareil critique pour évaluer l'implicite idéologique de la politique linguistique. Une philosophie dans laquelle l'université n'apparaît pas seulement comme la vitrine d'un pays, mais comme un lieu où se dispense un savoir appartenant à un patrimoine global, un lieu où sont mis à disposition le plus grand nombre de savoirs possibles, tout en mettant en évidence l'importance des langues dans la construction, la mise en oeuvre et la transmission de ces savoirs.

Cependant, en plus des motifs éducatifs, scientifiques, professionnels, socioculturels et politiques, les langues sont à également à "vendre" à l'université comme ressources en termes financiers.

3.5. Les ressources financières

La mise en oeuvre d'une politique linguistique a certes un coût, mais le processus d'intégration européenne est unique dans l'histoire et mérite bien ce prix. Et il convient de souligner à quel point ce coût peut être un investissement. Il faut donc encourager l'université à dépenser mieux pour progresser, car à l'avenir, une université qui n'investira pas dans les langues régressera. Il s'agit en fait moins d'un problème financier que d'une question d'attitude.

Si les financeurs habituels des universités ne peuvent guère faire d'effort supplémentaire sur ce qu'ils prennent habituellement en charge, ils peuvent néanmoins repositionner leurs financements et être intéressés par des projets novateurs, impliquant de nouveaux partenariats avec les Etats, les collectivités locales (régions et villes), les institutions internationales et les entreprises.

Le cas échéant, des dispositifs juridiques pourraient être créés, s'ils n'existent pas encore, permettant notamment de définir clairement les conditions et les priorités de financements.

3.6. Mise en réseaux des universités

L'importance de ces processus de transformation appelle la nécessaire mise en réseaux des universités, tant au niveau de la politique linguistique, qu'aux niveaux de la recherche et de l'enseignement (nouveaux projets, nouvelles expériences, création de matériel didactique, etc.). Un travail de transparence et de visibilité mutuelles doit être entrepris entre les universités, non dans l'optique d'homogénéiser, mais de mettre en évidence et de faire reconnaître leurs spécificités, pour qu'elles puissent apprendre et évoluer réciproquement.

Enfin, une plus grande dissémination des exemples de bonne pratique doit être encouragée pour que ceux-ci s'alimentent réciproquement entre les différentes institutions, universitaires et extra-universitaires. Le potentiel d'innovation didactique des institutions extra-universitaires pourrait être plus considéré et exploité, tout en cherchant à dépasser les tabous et les revendications en termes de propriété intellectuelle.

3.7. Des universités pilotes pour l'implémentation d'une politique linguistique

La sensibilisation des responsables universitaires à ces principes devrait se placer sous la responsabilité de l'ELC/CÉL, avec au départ quelques universités pilotes, visant à développer, à mettre en oeuvre et à tester les stratégies mises en place avec la collaboration de spécialistes

de politique linguistique. Pourraient faire partie de ces universités pilotes des universités ayant déjà entamé un processus d'intervention en la matière et dont il s'agirait de confronter les expériences.

Cette phase de sensibilisation pourrait s'effectuer sous la forme de "projets d'implémentation", dans le cadre d'une demande très officielle, labellisée et avec prise en charge institutionnelle (COM ou CE), qui auraient pour objectif de créer un "mainstream" en matière de politique linguistique universitaire. L'idée étant non d'imposer, mais de convaincre et de rallier à la cause un nombre croissant d'universités, au travers d'expériences positives et novatrices, fondées sur un "idéal commun".

De même paraît-il peu judicieux d'attaquer les disciplines de front, mais d'imaginer plutôt des "stratégies constructives" les invitant à une réflexion sur les possibilités offertes par le décloisonnement et la transversalité des langues. Car il s'agit de convaincre aussi bien les spécialistes du "terrain" que les décideurs politiques et les responsables institutionnels. Pour généraliser la mise en place d'une telle politique linguistique dans les universités européennes, les expériences conduites par les universités pilotes devraient aboutir à l'élaboration d'un guide, présentant de façon claire et cohérente les objectifs, les instruments et les stratégies d'implémentation.

Soulignons ici qu'il s'agit de stratégies ouvertes, en constante évolution, susceptibles d'affinement et de remise en question, au gré des recherches conduites parallèlement à leur mise en oeuvre, afin que ces principes soient constamment nourris à la fois de théorie et de pratique. L'idée étant que c'est de l'action que naissent les principes qui l'organisent.

CONCLUSION

Une politique linguistique pour l'université serait une façon pour la science de rester visionnaire, tout en se mêlant de politique et de pratique. C'est ce que nous appellerons une "révolution méthodologique".

Anne-Claude Berthoud
Jyrki Kalliokoski
Wolfgang Mackiewicz
Claude Truchot
Piet Van de Craen

Brève bibliographie

Résolution du Conseil, du 31 mars 1995, concernant l'amélioration de la qualité et la diversification de l'apprentissage et de l'enseignement des langues au sein des systèmes éducatifs de l'Union européenne

Livre Blanc « *Enseigner et apprendre : vers la société cognitive* », Commission Européenne, 1995.

Vers un espace européen d'éducation et de citoyenneté active, Commission Européenne, 2000.

DIALANG, *tests diagnostiques dans 14 langues européennes*, sous l'égide de la Commission Européenne et le programme SOCRATES (LINGUA Action D, LINGUA 2).

Charte pour les minorités et les langues régionales, Conseil de l'Europe, 1998.

Recommandation no R (98)6 du Comité des Ministres aux Etats membres concernant les langues vivantes, Conseil de l'Europe, 1998

Portfolio européen des langues, Conseil de l'Europe, 2000.

Cadre commun de référence pour les langues, Conseil de l'Europe, Didier 2000.